



N° 24.14
**Diagnostic des risques psychosociaux
et amélioration de la qualité de vie
au travail**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE,
Le bureau dûment convoqué le 21 mars
Habilité par l'article L5211-10 du CGCT
Et la délibération
S'est réuni en session ordinaire au SMND le 03 avril 2024
Sous la présence de Monsieur FAYET Michel, Président

Nombre de membres en exercice : 6

Présents : 5

PRESENTS :

Monsieur FAYET Michel
Monsieur MARMONIER Pierre
Monsieur ROSET Patrick
Madame DEBES Céline
Monsieur CASTAING Patrick

EXCUSE :

Monsieur VILLARD Claude

Il est exposé :

DIAGNOSTIC DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX ET AMELIORATION DE LA QUALITE DE VIE AU TRAVAIL

Le SMND a l'obligation d'évaluer les risques professionnels dont ceux de nature psychosociale :

- il s'agit d'évaluer dans les situations de travail tout ce qui peut contribuer à altérer la santé des agents
- le risque doit être supprimé ou maîtrisé

A ce titre, le SMND doit réaliser un diagnostic des Risques Psychosociaux (RPS).

A l'issue de plusieurs rencontres, le Centre de Gestion de l'Isère a transmis une proposition pour accompagner le SMND afin de disposer d'un diagnostic global des facteurs de risques et des facteurs protecteurs, en intégrant l'ensemble des acteurs (notamment la ligne managériale).

L'approche psychosociale ne consistera pas à pointer la personnalité ou l'individualité, mais restera centrée sur les situations de travail, l'organisation et les dynamiques de groupe.

Cette démarche s'inscrira dans la politique de prévention des risques professionnels du SMND et viendra alimenter le Document Unique d'Evaluation des Risques.

Le calendrier et les modalités financières envisagés sont les suivants :

	objectifs	dates	coût estimé
Axe 0	présentation de la démarche élaboration du planning comité de pilotage	avril - mai 2024	3996 €
Axe 1	sensibilisation des encadrants aux RPS et à la démarche engagée sensibilisation de tous les agents aux RPS	juin 2024	4624 €
Axe 2	réalisation du diagnostic RPS au travers d'entretiens semi- directifs collectifs comprenant tout ou partie des agents, le responsable hiérarchique direct	septembre 2024 à décembre 2024	12696 €
Axe 3	aide à la rédaction de propositions d'actions pouvant être intégrées dans le plan d'actions retenu par le SMND restitution des synthèses aux équipes	décembre 2024 à mars 2025	13912 €
		TOTAL	35228 €

Il est proposé d'autoriser le Président à signer le bon pour accord présenté par le Centre de Gestion de l'Isère pour la réalisation du diagnostic des risques psychosociaux et l'amélioration de la qualité de vie au travail.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.
La présente délibération a été votée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de publicités effectuées

HEYRIEUX, le 03 avril 2024

Michel FAYET,
Président.

